

2022_000000095

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 3 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT – Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT – Chantal RATEAU

Était absente :

Christelle TALON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Commissaire enquêteur : La Noue, La Borderie et L'Onglée

Une parcelle communale située à la jonction de la départementale et de la voie communale de la Basse Onglée a été proposée à la vente aux trois propriétaires des terrains qui le bordent car elle ne présente aucun intérêt communal compte tenu de son emplacement et de sa superficie (191 m²). Tous ont refusé cette proposition.

Deux propriétaires (La Borderie et La Noue) souhaitent acquérir un bout de terrain à l'entrée de leur propriété pour faciliter la clôture de leur parcelle (environ 22 m² à La Borderie, et environ 27 m² à La Noue). L'ensemble du conseil est favorable à ces cessions car ces terrains ne présentent aucun intérêt communal, et n'entravent nullement la sécurité pour la circulation sur la voirie communale. Un enquêteur public (Matthieu Holthof, de la Chapelle St Laurent) pourrait intervenir pour ces ventes.

Une enquête publique sera donc mise en place pour la période du lundi 14 novembre 2022 – 9 h au lundi 28 novembre 2022 – 16 h. Monsieur Matthieu HOLTHOF est désigné pour assurer la fonction de Commissaire Enquêteur.

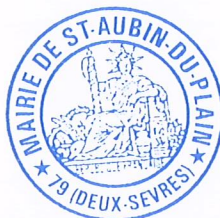
Les affichages pour informer les habitants seront fait dès le 24 octobre 2022 sur chacune des parcelles concernées, en mairie et sur les panneaux d'affichage officiel.

Deux permanences seront assurées en mairie par le commissaire enquêteur.

- le mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 16 h,
- le vendredi 25 novembre 2022 de 10 h à 12 h.

Les frais de bornage, les frais notariés et les frais d'enquête publique seront pris en charge par les deux acquéreurs.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.



Délibéré les jour, mois

Et an que dessus,

Le Maire,

Nicole COTILLON